



STAGE SYNDICAL

Vendredi 09/01/2026 de 9h à 16h30

Au lycée Charles de Gaulle à
CHAUMONT

STAGE REPRENDRE LA MAIN SUR NOS MÉTIERS ET FAIRE VALOIR NOS DROITS

MATINÉE COMMUNE PREMIER ET SECOND DEGRÉ

- À quoi servent les comités sociaux d'administration (CSA-SD et CSA-A), les Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT) ?
- Comment fonctionne le registre de santé et sécurité au travail ? Quand utiliser le droit de retrait ?
- Quelles sont les aides et l'action sociale au sein de l'Éducation nationale ?

APRÈS-MIDI : RÉPARTITION EN GROUPE EN FONCTION DU NIVEAU D'ENSEIGNEMENT (PREMIER DEGRÉ / SECOND DEGRÉ).

PREMIER DEGRÉ, AESH

- DIRECTION : inspection de direction, connaître le référentiel du directeur, etc.
- Questions réponses administratives, CPF et CFP
- Devoir de réserve et liberté d'expression
- AESH jour de fractionnement, prime REP REP+ démarches pour la récupérer entre 2015 et 2022

SECOND DEGRÉ

- Quelles sont les règles du Conseil d'administration CA ? Comment faire entendre sa voix ?
- Quels sont nos droits ? Connaître nos obligations réglementaires de service.
- Comment distinguer les réunions obligatoires des facultatives ?

Intervenants : des membres de la FSU52

Comment s'inscrire ?



Deux étapes à effectuer le plus tôt possible (au moins un mois à l'avance) :

1. s'inscrire sur la page [Stage "Reprendre la main sur nos métiers et faire valoir nos droits"](#) de la FSU Haute-Marne.
2. et imprimer la demande d'autorisation d'absence qui est à transmettre par voie hiérarchique.

En cas de difficulté, contacter la FSU Haute-Marne par mail fsu52@fsu.fr

LE STAGE S'ADRESSE AUX SYNDIQUES ET NON SYNDIQUES.

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce, jusqu'à 12 jours par an.



ATTENTION ! Inscription avant le 09/12/2025